

Procès verbal du 2nd conseil d'école

Lundi 7 mars 2016 - 18h00

Présents :

- **Représentant des Élus** : M. Eric GUELLEC : représentant de la mairie de Brest
- **Parents délégués** : Mme BIRON Morgane, Mme CHEURFA Nathalie, Mme DE CAMPOS Marie, Mme CRISPIN Dulce, M. HAJDUCH Guillaume, Mme DE ROQUEFEUIL Célia, Mme SCHMITT Céline, M. TOMASINO Gilles, Mme ANDRE Sévara, Mme BARGET Michèle, Mme MOUCHON Émilie.
- Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale : Mme Anne BORGNIET-YOUENOU
- **Enseignants** : Mme MADEC Florence, Mme LE VERN Annie, Mme LE VERGE Sandra, Mme LE CALVEZ Isabelle, M. RENARD Erwan, Mme LE GALL Gisèle, Mme PINEAU Marie Thérèse, Mme BARON Frédérique, Mme LE GAT Sophie, Mme TANGUY Servane.
- **Déléguée départementale de l'Éducation nationale (D.D.E.N.)** : Mme BORGNIET-YOUENOU Anne
- **Invités** : M. OMNES Pascal : Coordonnateur éducatif – Service Action éducative – Ville de Brest
Mme AUTRET Gwen : Responsable de site - Foyer Laïque de Saint-Marc.
M. BELLEC Logan : Contrat emploi d'avenir professeur intervenant à l'école.
Mme GOURMELON Lætitia : représentant les Atsems.

Absents excusés :

- **Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN circonscription de Brest Est)** : M. SENAC
- **Parents élus** : Mme LE DÛ Guilaine, M. PILLET Bruno, Mme QUEFFELEC Isabelle
- **Enseignants** : Philippe LE NARVOR, Christelle HERRERO, Marie-Josée DONAL.
- **Psychologue scolaire, représentant le Rased** : Jean-Marie PHILIPPE
- **Invités** : Danièle POULIQUEN : éducatrice Sessad

Ordre du jour

Choix des secrétaires de séance : Mlle TANGUY Servane, Mme PINEAU Marie-Thérèse.

Tour de table : présentation des participants et pointage des absents.

Rappel : 9 parents titulaires **disposant d'une voix** lors des votes.

Classe	Titulaire	Suppléant
PS1/PS2	Mme CRISPIN Dulce	Mme ANDRE Sévara
PS2/MS	M. TOMASINO Gilles	Mme SCHMITT Céline
GS	M. HAJDUCH Guillaume	
Ulis	Mme CHEURFA Nathalie	
CP/CE1	Mme LE DÛ Guilaine (abs)	Mme QUEFFELEC Isabelle (abs)
CE1	Mme DE ROQUEFEUIL Célia	
CE2	M. PILLET Bruno (abs)	Mme BIRON Morgane
CM1	Mme MOUCHON Émilie	
CM2	Mme DE CAMPOS Marie	Mme BARGET Michèle (en remplacement de Mme LE DÛ Guilaine)

Préambule :

La DDEN, Mme Borgniet, présente une proposition d'animation suggérée par le Conseil consultatif de Quartier pour l'an prochain : Il s'agirait de réunir les enfants des différentes écoles de Saint-Marc pour une déambulation dans le quartier. Les enfants seraient déguisés. Départ au vallon du Stangalard puis déplacement vers un endroit couvert où un goûter serait servi aux enfants. Le parcours serait ponctué de pauses artistiques (danseurs, musiciens, cirque...). La date n'est pas fixée mais ce serait probablement en avril 2017, un samedi. Le souhait des organisateurs est d'associer les familles et les structures de quartier (FLSM, PLPR, conservatoire botanique, ...). Il s'agit d'une proposition, l'école sera contactée par la mairie de Saint-Marc en temps voulu.

1 - Déroulement des conseils d'école :

Lecture du courrier de M. Sénac, IEN (annexe 1) : Monsieur Sénac rappelle les attributions du conseil d'école et précise son mode de fonctionnement. Il souhaite que la part consacrée aux

travaux soit réduite au profit de davantage d'échanges concernant la partie pédagogique. Cette demande a également été relayée par M. Sawicky lors de la rencontre à la mairie de Sainte Marc en novembre.

2 - Effectifs des classes et organisation pédagogique :

• **Le point sur les effectifs - perspectives pour la rentrée 2016 :**

204 enfants sont actuellement scolarisés à l'école. 11 sont inscrits en Ulis et 193 dans les autres classes. 27 enfants de CM2 quitteront l'école en juin. La classe de PS2 regroupera environ 25 élèves l'an prochain. En Ulis, il est probable que l'effectif sera de 11 voire 12 enfants. Les effectifs demeureront donc globalement stables.

Les enfants du voyage, arrivant en général après la rentrée viendront s'ajouter à ce nombre. Il sont en général un dizaine dans l'école (jusqu'à 12 cette année. Certaines demandes ont dû être refusées en novembre).

La moyenne des effectifs par classe sera donc d'environ 24,5 enfants par classe (maternelle et élémentaire confondus).

• **AVS : recrutement en cours :**

Actuellement, la prise en charge par un seul AVS des deux enfants trachéotomisés accueillis dans l'école laisse entrevoir quelques lacunes notamment lors des sorties scolaires de la classe d'Ulis. De même, en cas d'absence de l'AVS, ces enfants ne peuvent pas être accueillis à l'école, la présence des enfants concernés étant assujettie à la présence de l'AVS.

Une procédure de recrutement d'un AVS supplémentaire est donc en cours. Cet AVS devra être formé aux gestes spécifiques permettant une intervention d'urgence auprès des enfants trachéotomisés. Des démarches sont engagées afin d'organiser une session de formation en ce sens.

Par ailleurs, concernant ces enfants, leur participation aux activités de piscine a été soulevée lors d'une ESS. Il est apparu que l'activité piscine présentait des risques réels. En conséquence, leur participation à cette activité a été suspendue.

• **Emplois civiques : précisions sur les interventions dans l'école.**

Deux emplois civiques ont été affectés à l'école depuis le mois de décembre. Marie-Cerise Edet et Maxime Eliès interviennent dans les classes lors de certaines activités (informatique, EPS, Arts visuels, production d'écrits, ...) mais également lors des temps de récréation au cours desquels ils organisent des jeux de cour. Ils s'occupent également de la remise à jour du blog de l'école. Ils sont présents à l'école le lundi le jeudi (jours « longs ») et le mercredi (Marie-Cerise Edet uniquement). Ils peuvent prendre en charge de petits-groupes d'enfants sous la responsabilité de l'enseignant. Ils surveillent également ponctuellement l'entrée de l'école dans le cadre du plan vigipirate.

• **Accueil d'enfants en situation de handicap : information concernant certaines situations.**

L'école accueille actuellement 20 enfants relevant de la MDPH, dont 11 en Ulis. Trois démarches de prises en charge supplémentaires sont en cours et devraient déboucher prochainement. En octobre, l'EN, M. Sénac, a dû prononcer une déscolarisation temporaire concernant un enfant d'Ulis dont l'accueil se révélait extrêmement difficile à mettre en œuvre dans de bonnes conditions. Le manque de place en IME explique le maintien de cet enfant en Ulis. Un autre enfant de l'Ulis est, lui aussi, en attente d'une place en IME. La situation est parfois extrêmement critique et met en difficulté l'équipe pédagogique. Lors des périodes écoulées, les crises fréquentes ont contribué à créer un climat de tension dans la classe mais aussi dans l'ensemble de l'école élémentaire particulièrement entre Noël et février. Trois autres enfants de l'Ulis sont également sujets à des crises régulières qui rendent particulièrement complexe leur accompagnement par l'équipe pédagogique. Dernièrement, cela a débouché sur la mise à sac du bureau du directeur lors de la pause méridienne.

Néanmoins, les conditions d'encadrement dans la classe d'Ulis sont renforcées : trois adultes s'y trouvent en permanence (1 enseignante et 2 AVS), voire 4 (1 enseignante supplémentaire de façon irrégulière et une éducatrice Sessad sur 4 demi-journées) pour 10 enfants présents. La présence de l'éducatrice Sessad apparaît particulièrement précieuse. L'école déplore la baisse de son temps d'intervention sur l'école dans un contexte où les profils des enfants présents en Ulis se révèlent particulièrement complexes. Seuls 4 enfants d'Ulis sont concernés par l'intervention de l'éducatrice Sessad. L'école rappelle que, théoriquement, il n'est pas prévu d'intervention d'AVS en Ulis, le dispositif étant considéré, en lui-même, comme une mesure de compensation.

Reste que lors des temps périscolaires, la prise en charge n'est pas du même ordre. Le taux d'encadrement passe à 1 adulte pour 18 enfants. La mairie a été contactée afin qu'une réflexion soit engagée quant à la prise en charge de certains enfants sur le temps midi-deux notamment.

Par ailleurs, il apparaît indispensable que les notifications de la MDPH prennent davantage en compte ces temps périscolaires (La pause midi-deux notamment qui dure 2 heures et s'avère très longue pour certains enfants).

Dans une autre classe, un autre enfant, enfin, développe des comportements violents réguliers (21 fois depuis la rentrée scolaire) difficiles à anticiper et à réguler. Un accompagnement par AVS sur les temps de récréation a été mis en place. Le temps de récréation a été diminué pour cet enfant. Reste le problème de la pause méridienne au cours de laquelle les débordements sont parfois difficiles à contenir.

Intervention de M. Pascal Omnès : Un courrier doit être envoyé à la famille de l'enfant ayant dégradé le bureau de direction. Pour les écoles accueillant une Ulis, il y a un animateur en plus : il y a donc un encadrement renforcé. Une réflexion est engagée sur les lettres de sanctions. Elles correspondent actuellement à trois niveaux progressifs :

- Lettre d'avertissement.

- Lettre d'exclusion temporaire.

- Lettre d'exclusion définitive en cas de nécessité absolue.

En lien avec le CAF, la ville réfléchit à un encadrement renforcé pour certaines écoles. Une équipe d'une quinzaine d'animateurs supplémentaires serait recrutée. Les animateurs supplémentaires interviendraient au coup par coup sur certaines écoles en fonction des difficultés signalées. Ce dispositif doit être validé par la DRH de la ville de Brest.

Par ailleurs, Monsieur Omnès précise que Gwen AUTRET peut le représenter lors des ESS ou équipes éducatives. La mairie souhaite être présente aux équipes de suivi de scolarisation lorsque qu'une demande de compensation concerne les temps périscolaires. La mairie répondra donc présente si elle est invitée aux ESS.

Intervention de Madame CHEURFA : Mme Cheurfa précise que qu'elle est intervenue afin de trouver des solutions et de soutenir l'action de l'école. L'école la remercie pour son investissement.

Intervention de M. GUELLEC : L'élève concerné bénéficie-t-il d'une intervention du SESSAD durant le temps de midi ? M. Guellec suggère que soit demandée une intervention accrue du Sessad. Madame Pouliquen n'intervient qu'une fois par semaine durant le temps de midi. Il sera demandé une augmentation de l'intervention de Mme Pouliquen dans le cadre du Sessad sur la pause méridienne.

M. GUELLEC indique qu'il serait important de parler de l'intervention du SESSAD avec M. SAWICKY.

Le directeur et l'équipe déplorent que l'intervention de l'éducatrice SESSAD soit moins importante. Les enseignants et les AVS interviennent régulièrement durant la pause méridienne pour réguler les comportements de certains enfants. Théoriquement, ce n'est pas dans leurs attributions.

Le directeur indique que le respect exact des préconisations de la MDPH ne peut être mis en œuvre sans créer des difficultés importantes. Les affectations d'AVS auprès de certains enfants sont donc régulièrement adaptées afin de tenter de limiter au mieux les difficultés constatées.

Le directeur précise que la MDPH répond cependant aux demandes de l'école quant au nombre d'AVS affectés. Le nombre d'heures d'AVS disponibles est nettement supérieur aux cumul des notifications de la MDPH établies pour les enfants relevant de celle-ci. Le directeur précise que cet aspect doit absolument être maintenu à l'avenir.

M. OMNES demande qu'il y ait plus d'interventions des AVS sur les temps périscolaires.

Le directeur indique que les notifications sur le temps périscolaire sont exceptionnelles et concerne, pour l'instant, un nombre très limité d'enfants.

Intervention de Sandra Le VERGE (GS) : Les parents délégués pourraient-ils adresser un courrier pour soutenir les demandes des parents auprès de la MDPH ?

Les parents délégués rédigeront un courrier en ce sens à la MDPH.

3 - Rentrée scolaire 2016 :

• **Information concernant la mise en place des nouveaux cycles, du nouveau socle commun, des nouveaux programmes élémentaires :**

Les nouveaux programmes de l'école maternelle sont entrés en vigueur à la rentrée 2015 pour les classes de PS1, PS2, MS et GS.

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire prendront effet à la rentrée 2016 **pour toutes les classes élémentaires.**

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture sera mis en œuvre à la rentrée 2016. Il s'acquiert durant la **scolarité obligatoire, désormais organisée en 3 cycles d'enseignement :**

- Cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux : CP, CE1, et CE2
- Cycle 3, cycle de consolidation : CM1, CM2 et classe de 6ème
- Cycle 4, cycle des approfondissements : classes de 5ème, 4ème et 3ème

Le cycle 1, cycle des apprentissages premiers, couvre la petite, moyenne et grande section de maternelle. Il précède la période de scolarité obligatoire.

Le nouveau socle commun concerne donc les élèves de 6 à 16 ans uniquement.

Le **socle commun** est structuré en **cinq grands domaines** de formation :

- 1- Les langages pour penser et communiquer
- 2- Les méthodes et outils pour apprendre
- 3- La formation de la personne et du citoyen
- 4- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- 5- Les représentations du monde et l'activité humaine

Cette structuration vise à mieux cerner les objectifs de la scolarité obligatoire et à cadrer la mise en place et en œuvre des programmes de cycle. Le choix des cinq domaines résulte de la volonté d'assurer aux objectifs du socle une réelle consistance en même temps qu'une véritable transversalité.

Les cinq domaines ne se déclinent pas séparément. Ils ne correspondent pas à de nouvelles disciplines qu'il serait possible d'appréhender distinctement les unes des autres, mais définissent de grands enjeux de formation. Chaque domaine de connaissances et de compétences requiert la contribution de toutes les disciplines et démarches éducatives, chaque discipline apporte sa contribution spécifique à tous les domaines.

Le socle commun est mis en œuvre au travers des contenus définis par les programmes de chaque cycle.

• **Nouveaux livrets scolaires. Information sur les modalités d'évaluation des élèves et la transmission aux familles :**

Les nouvelles dispositions concernant l'évaluation des élèves visent à faire évoluer et à diversifier les modalités de notation et d'évaluation des élèves de l'école primaire et du collège pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. L'évaluation doit aussi permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève.

Au cycle 1 (maternelle), la transmission des acquis aux familles se fera par un **cahier de suivi des apprentissages** dont le modèle est établi au niveau national.

Une **synthèse des acquis** sera communiquée aux familles à l'issue du cycle 1. Cette synthèse respecte un modèle national. Dans ce cahier est indiqué ce qui est acquis. Il y a également une fiche de liaison nationale à la fin de la GS.

Aux cycles 2, 3 et 4, à partir de la rentrée 2016, un seul document regroupera les évaluations des élèves : **le livret scolaire**. Le livret scolaire sera, à terme, numérique et suivra les enfants sur toute la durée de la scolarité obligatoire.

Lorsqu'il sera mis en œuvre, le nouveau livret sera accessible en ligne afin que parents et élèves puissent en prendre connaissance. L'application de saisie des notes et des appréciations sera commune aux enseignants du premier et du second degré, du public et du privé.

Ce livret scolaire regroupera des bulletins trimestriels, des fiches bilan à la fin de chaque cycle et des attestations :

1 – Les bilans périodiques :

Les bilans périodiques sont transmis plusieurs fois par an, selon une périodicité définie par le conseil des maîtres.

Plusieurs fois dans l'année, un bilan périodique détaillera :

- au recto, le niveau des élèves par matière.
- au verso, les appréciations générales et les projets menés.

Le bulletin respectera un modèle national. Il sera construit sur un format identique du CP à la 3^e.

2 - Les bilans de cycle :

À la fin de chaque cycle (CE2, 6e, 3e), une fiche dressant un bilan global sur les 8 champs d'apprentissage du socle :

- Les quatre composantes du premier domaine :
 - langue française à l'oral et à l'écrit.
 - langages mathématiques, scientifiques et informatiques
 - langues étrangères et régionales
 - langages des arts et du corps
- Les quatre autres domaines du cycle :
 - représentations du monde et activité humaine
 - systèmes naturels et systèmes techniques
 - formation de la personne et du citoyen
 - méthodes et outils pour apprendre

Pour les huit champs d'apprentissage, un indicateur simple permet de situer les acquis de l'élève: maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne. Un domaine ou une composante du premier domaine du socle commun est maîtrisé(e) à compter de l'échelon 3.

À la fin de la scolarité obligatoire, les parents disposeront d'un dossier simple d'une trentaine de bulletins.

3 - Les attestations :

Trois attestations compléteront le livret scolaire :

- les attestations confirmant que l'élève a été sensibilisé à la prévention des risques et aux missions des services de secours ... (*Attestation "apprendre à porter secours"*) (APS)

- les attestations confirmant que l'élève a effectivement suivi un enseignement des règles de sécurité routière (APER : Attestation de première éducation à la route)
- l'attestation scolaire « savoir-nager » (ASSN).

L'attestation informatique B2i (brevet informatique et internet) ne figure plus dans les attestations demandées. L'usage des TICE est intégré au premier domaine et plus largement à l'ensemble des champs d'apprentissage.

Quid des notes ? Les notes ne sont supprimées ni en primaire, ni au collège. La liberté est laissée aux équipes enseignantes. Ainsi, le tiers d'enseignants utilisant encore les notes en primaire pourront poursuivre les exercices notés.

Quelles données sont conservées par l'Éducation nationale ? Les bulletins périodiques ne sont accessibles par l'Éducation nationale que pendant la durée du cycle. Seuls les bilans globaux de fin de cycle suivent les élèves jusqu'au terme de leur scolarité au collège.

- **Création d'un diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social**

Un récent décret instaure un nouveau diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social. Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social est structuré en un socle commun de compétences et trois spécialités :

- Accompagnement de la vie à domicile,
- Accompagnement de la vie en structure collective,
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

Cette dernière spécialité concerne l'école. Les premières sessions de formations seront organisées à la rentrée 2016 par l'ITES. Pour l'instant, il n'y a pas de lien en l'obtention de ce diplôme et un éventuel recrutement en tant qu'AVS dans les écoles. A terme, la reconnaissance des AVS présents actuellement dans les classes pourrait donc évoluer.

4 - Fonctionnement de l'école :

- **Liaison école-collège : rappel des actions prévues :**

Le projet de classe en résidence, à savoir deux jours d'enseignement ainsi qu'une demi-journée sportive, le mercredi matin, aura lieu. Les dates précises ne sont pour l'instant pas confirmées : Semaine du 23 au 27 mai (pendant 2 jours et demi, à définir).

Les documents relatifs à l'orientation en classe de 6ème sont en cours de diffusion auprès des familles.

- **Outil de régulation des comportements : bilan de milieu d'année.**

La période 1 (septembre-octobre) avait permis de constater une amélioration avec 21 notifications aux familles.

La période 3 (janvier – début février) a été plus calme avec 12 notifications aux familles.

Par contre, la période 2 (novembre-décembre) a été très compliquée avec 42 notifications aux familles. Les « dérapages » ont été particulièrement importants lors des temps périscolaires (midi-deux notamment) avec 31 mots d'information transmis aux familles.

Périodes	FLSM	Enseignants	Total
Période 1	11	10	21
Période 2	31	11	42
Période 3	6	6	12
Total	48	27	75

Au total, 75 mots d'information ont été diffusés dans les cahiers des enfants à destination des familles depuis la rentrée scolaire. Ces mots sont rédigés à l'occasion de violences verbales et physiques entre enfants lors des temps partagés (récréations, midi-deux, TAP, ...). Pour les enfants ayant eu trois mots ou plus, des rencontres ont été organisées avec leur famille en présence de l'enfant afin d'élaborer des solutions. Plusieurs équipes éducatives ont également été réunies.

La mairie de Brest a été contactée afin d'envisager des solutions et de réfléchir aux conditions d'encadrement des enfants notamment lors de la pause méridienne. La question de l'encadrement de certains enfants sujets à des crises est posée.

Un enfant, particulièrement sujet à des réactions violentes, a vu son temps de récréation réduit. L'intervention d'un AVS lors des temps des récréations a été mis en place pour cet enfant.

Par ailleurs, plusieurs problèmes constatés lors des transferts de responsabilités à 13h50. Les choses ont été précisées en lien avec le FLSM et les problèmes résolus.

- **Conseil d'enfants : retour rapide sur le compte-rendu du conseil d'enfants du 19/11/15.**

Intervention de Gwen AUTRET : Une réorganisation des temps sur le plateau sportif a été mise en place. Le planning est désormais le même que celui adopté durant le temps scolaire. Les plus jeunes osent maintenant aller jouer sur le plateau. Il reste toujours des difficultés avec les CM, Tous le jeudis, des temps d'échange avec les CM ont été mis en place. Cela semble porter ses fruits.

- **Vigipirate : retour sur la mise en place des directives. Surveillance des entrées et modification des accès à l'école. Présentation du plan des accès de la mairie de Brest (Annexe 2)**

Suite à la mise en place du plan vigipirate en décembre, les accès à l'école ont été réduits en nombre. Désormais, le seul accès à l'école aux horaires d'entrée et de sortie est celui situé rue du docteur Floch.

Pendant les heures de classe (retard, rendez-vous médicaux, retrait d'un enfant pour raison de santé, rencontres avec l'équipe éducative, ...), l'accès se fait par la rue des trois frères Vienne. Il convient alors de sonner afin qu'un des personnels présent dans l'école vienne ouvrir et autorise l'accès.

Concernant les enfants arrivant en taxi, l'accès par l'arrière du gymnase est possible entre 8h00 et 9h00.

Une surveillance au portail a été mise en place. Elle est assurée par le concierge, certains AVS et les emplois civiques aux heures d'entrée et de sorties.

L'accès à la garderie par la cour de l'école maternelle a été à nouveau autorisé par la mairie. L'entrée à l'appartement par l'extérieur de l'école était trop compliqué.

- **Règlement intérieur : modification du règlement intérieur concernant les accès à l'école et vote.**

Les modalités d'accès à l'école sont modifiées en prenant en compte les nouvelles dispositions induites par la mise en place du plan Vigipirate.

En conséquence, la modification de l'article 1 du règlement intérieur de l'école est nécessaire. L'article 1 est donc modifié comme suit :

« ARTICLE 1 : L'école est ouverte aux enfants ne fréquentant ni la garderie, ni la cantine, 10 minutes avant l'entrée en classe, soit 8h30 et 13h50. Les enfants ne doivent pas pénétrer avant ces horaires dans l'enceinte de l'école.

EN MATERNELLE : l'entrée se fait par le hall de l'école maternelle. Les élèves sont remis à l'enseignante ou l'atsem par les parents à l'entrée de leur classe. Ils sont remis aux familles à partir de 12h00 ou 16h30 à l'entrée de leur classe. Merci aux parents de ne pas attendre devant la porte du hall avant 11h55. Cela perturbe les activités des enfants.

EN ÉLÉMENTAIRE : Les entrées et les sorties se font par le portail rue du docteur Floch.

Dans le cadre du plan vigipirate (novembre 2015), il est demandé aux parents d'élémentaire d'attendre leur enfant au portail, rue du docteur Floch.

Il sera ouvert aux heures d'entrée :

entre 8h30 et 8h40

entre 13h50 et 14h00

et aux heures de sorties :

entre 12h00 et 12h10

entre 16h30 et 16h40

En dehors de ces horaires, pendant le temps scolaire, le portail est fermé à clé.

Un contrôle des accès est effectué par un adulte de l'école placé au portail rue du docteur Floch.

En dehors des horaires d'ouverture du portail, l'accès à l'école se fait par la rue des trois frères Vienne. Une sonnette permet de demander l'ouverture des portes en cas de retard, rendez-vous médical, retrait d'un enfant malade, rencontre avec l'équipe pédagogique, livraison, ...

Le portail situé derrière le gymnase sera ouvert de 8h00 à 9h00 afin de permettre l'accès aux enfants venant en taxi. En dehors de ce créneau, il faudra qu'ils se signalent à l'enseignant de l'Ulis, qui viendra leur ouvrir.

Les personnes souhaitant accéder aux locaux doivent demander l'autorisation au directeur ou à un membre de l'équipe pédagogique.

Dans la mesure du possible, les rendez-vous avec les enseignants seront pris par le biais du cahier de liaison des enfants.

En cas de nécessité, possibilité est donnée aux parents de se signaler et demander l'accès à la personne au portail en précisant le motif de leur demande.

L'accès aux affichages réglementaires figurant sur les portes vitrées du hall de l'école maternelle répond aux mêmes modalités.

Les animaux doivent rester au portail sous surveillance. »

Un vote, nécessaire pour valider les modifications apportées au règlement intérieur, est effectué.

Le vote porte sur le fait que les dispositions réglementaires ont bien été mise en œuvre.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
20	19	0	1

En conséquence, les nouvelles modalités d'accès à l'école sont validées et inscrites au règlement intérieur de l'école.

Intervention d'un parent délégué :

- Peut-on changer le point d'entrée à l'école ?

Réponse du directeur : Non, car les parents des élèves de maternelle doivent les accompagner jusqu'à la classe. L'accès à l'école pour les maternelles ne peut se faire que par la rue du docteur Floch.

- Les parents s'interrogent sur la durée de la nouvelle organisation.

Réponse du directeur : Aucune directive n'indique à quelle échéance le dispositif Vigipirate sera levé. Les plans Vigipirate précédents n'ont jamais été levés.

• Voile CM2 : information concernant les conditions d'encadrement. Perspectives pour 2016-2017.

Jusqu'à présent, la participation des enfants de CM2 aux séances de voile proposées par la ville de Brest était possible grâce à la participation de Danièle Pouliquen, éducatrice Sessad auprès des enfants de l'Ulis. La ville de Brest privilégie les classes dont l'enseignant peut prendre en charge un groupe d'enfants sur l'eau. Depuis 1991, Danièle Pouliquen bénéficiait d'une dérogation et était donc autorisée à encadrer un groupe d'enfants de CM2. Les textes réglementaires ayant changé, cette dérogation a été remise en cause cette année. L'IEN n'autorise plus Danièle Pouliquen à encadrer les élèves de CM2. Monsieur Le Narvor n'ayant pas l'agrément et ne se sentant pas à même de prendre en charge un groupe sur l'eau, la participation des enfants de CM2 à la voile a donc été, dans un premier temps, refusée.

Une rencontre avec les responsables du centre nautique a permis de remédier au problème pour l'année en cours. Le centre nautique mettra trois encadrants à disposition (au lieu de deux en temps normal). La voile a donc finalement pu avoir lieu cette année encore.

Par contre, ce dispositif ne sera pas reconduit l'an prochain. En l'absence d'enseignant apte à encadrer la voile dans l'école, les enfants de la classe de CM2 ne pourront donc pas bénéficier de cette activité à l'avenir.

Les parents délégués demandent quelle activité remplacera la voile.

Réponse du directeur : Pour l'instant rien n'a été envisagé. La question sera posée en conseil des maîtres.

• Projet d'école : nouveau projet d'école 2015 – 2018. Le point concernant l'élaboration. Rappel des échéances.

Le bilan du projet d'école a été effectué. Les directives concernant les nouveaux projets d'école sont tombées en janvier. L'équipe pédagogique rédigera donc le nouveau projet d'école dans les semaines à venir. Il sera présenté aux parents délégués pour avis. Il sera soumis au vote du conseil d'école au mois de juin.

• PPMS : présentation du PPMS. Rappel des consignes aux familles.

Le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) est un plan permettant la mise à l'abri des enfants en cas de risque majeur (nuage toxique, séisme, inondation, ...). Il prévoit des modalités d'alerte, de confinement, d'appel des secours, ...

Un exercice PPMS a été effectué en décembre. Suite à des difficultés de mise en œuvre, le PPMS a été totalement réécrit. Un exercice a eu lieu en février. Cet exercice ayant donné satisfaction, le PPMS a été ensuite présenté et signé par l'IEN.

Le PPMS est présenté au conseil d'école.

Un rappel des consignes aux familles est effectué : en cas d'activation du PPMS : ne pas appeler l'école, ne pas venir chercher ses enfants à l'école, écouter les informations à la radio et se conformer aux consignes préfectorales ou municipales.

• Journée « portes ouvertes » maternelle : samedi 12 mars 10h00 – 12h00.

Les journées « portes ouvertes » en maternelle auront lieu samedi prochain 12 mars. Elle s'adressent aux familles souhaitant inscrire leur enfant à l'école maternelle à la rentrée 2016. Les enseignantes de maternelle, les Atsems, la responsable de site du FLSM et le directeur accueilleront les familles de 10h00 à 12h00 et leur présenteront le fonctionnement de l'école et les locaux.

• Stages de remise à niveau : information.

L'Éducation nationale propose des stages de remise à niveau. Ils ont lieu pendant les vacances scolaires (printemps, début d'été, fin d'été). Seuls les élèves des classes de CE1, CM1 et CM2 sont concernés. Les enseignants proposeront à 14 enfants de participer à ces stages. Les familles devront ensuite donner leur accord. Les modalités d'organisation de ces stages seront précisées dans les semaines à venir.

• Blog de l'école :

Le blog de l'école est en cours de rénovation. Il est pour l'instant accessible à l'adresse suivante : <http://www.kerisbian.brestecoles.net/blogkerisbian/index.php?>

Il reprendra les principales informations figurant sur le livret d'accueil des nouveaux parents, les compte-rendus des conseils d'école, les informations concernant l'inscription et l'admission à l'école, le règlement intérieur, un agenda rappelant les dates à retenir, ... Un espace sera mis à disposition de chaque classe de l'école. Un espace sera prévu pour l'APE et les parents délégués.

- **Livret d'accueil et réunion de rentrée pour les nouveaux parents :**

Le livret d'accueil des nouveaux parents sera opérationnel pour la rentrée 2016.

Une réunion de rentrée pour les nouveaux parents sera programmée. Une rencontre avec les parents délégués et l'APE sera programmée d'ici la fin de l'année afin de préciser la date et les modalités d'organisation.

5 - Questions en lien avec la mairie de Brest :

- **Travaux dans l'école : lecture du courrier de M. Sawicki (annexe 3). Intervention de M. Guellec concernant la perspective de rénovation de l'école.**

La confirmation de la rénovation de l'école n'a pas été faite officiellement. Néanmoins, il semble que cette décision ait été actée.

Intervention de monsieur GUELLEC : la réflexion est toujours en cours sur la restructuration de l'école et sur le relogement des élèves durant les travaux. Monsieur Guellec a contacté Marc Sawicki. Un conseil d'école extraordinaire sur la question sera organisé dès que les services compétents auront avancé concernant les modalités de mise en œuvre de la rénovation de l'école, notamment concernant le relogement des élèves pendant les travaux.

Le directeur indique que des personnels de la mairie ont déjà pris contact avec l'école et se sont déplacés.

Dans son courrier, Monsieur Sawicki précise que toutes les demandes de travaux précédemment effectuées, à l'exception de celles concernant la sécurité, sont suspendues.

- **Sectorisation : Rappel de la réunion prévue avec la mairie.**

A l'initiative de la mairie de Brest, la réunion relative à la présentation des effectifs et des périmètres scolaires sur le quartier Saint-Marc aura lieu **le jeudi 31 mars 2016 de 17h30 à 19h00**. Elle se tiendra dans la salle audio de l'école. Elle s'adresse aux enseignants et aux parents délégués des cinq écoles de Saint-Marc. Cette réunion fait suite à une demande des parents d'élèves de l'école d'avoir des précisions concernant le mode d'affectation des élèves dans les différentes écoles du quartier.

- **Baisse des dotations de fonctionnement : Information concernant les dotations 2016.**

A l'heure actuelle, le montant des dotations par école n'a toujours pas été dévoilé par la mairie de Brest. Concernant l'école la perte d'une classe induira automatiquement une baisse de dotation.

Intervention de monsieur GUELLEC : Il n'y aura pas de nouvelle baisse des budgets en 2016. La dotation sera identique à celle de 2015.

L'école rappelle que les enfants du voyage, arrivant après la rentrée ne sont pas comptés et ne bénéficient donc pas de la dotation par élève. Cette demande a été faite auprès de la mairie lors de la rencontre avec Monsieur Sawicki en novembre. Aucune réponse n'a été formulée depuis cette date.

Monsieur GUELLEC conseille au directeur de contacter les autres écoles concernées (Prévert, Saint Pierre, ...).

- **Rencontres avec Monsieur Sawicki**

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Sawicki à la mairie de Saint Marc le 23 novembre 2015. Les directeurs des 5 écoles de Saint-Marc, les responsables de site, le coordonnateur pédagogique de la ville, l'EN et les conseillers pédagogiques de circonscription étaient présents. Cette rencontre a permis de revenir sur certains nombres de thèmes dont l'articulation entre les temps scolaire et périscolaires. Le problème des enfants du voyage non pris en compte dans la dotation mairie a été soulevé.

Monsieur Sawicki s'est déplacé à l'école le 15 décembre en compagnie des représentants des services municipaux afin de prendre un repas à la cantine. Différents sujets ont pu être abordés à cette occasion.

- **Aménagements aux abords de l'école : Le point sur les travaux effectués.**

Les travaux rue du docteur Floc'h ont été effectués pendant les vacances d'été. La fin des aménagements (travaux de marquage) sera effectuée au printemps.

D'autres demandes de travaux, rue des trois frères Vienne, étaient en attente de réponse. Différents marquages au sol ont été effectués. Du fait des modifications des accès à l'école, cette entrée n'est plus utilisée par les enfants et les familles aux heures d'entrée et de sortie.

Quelle suite donner à ces demandes ? Monsieur Guellec précise qu'aucune suite n'est prévue pour l'instant côté rue des trois frères Vienne.

Intervention de Madame André : Elle souligne les difficultés de stationnement et la vitesse excessive constatée rue du docteur Floc'h.

Monsieur Guellec répond qu'une réunion a eu lieu avec les riverains. Il souhaite qu'on laisse le dispositif retenu se mettre en place avant de juger de son efficacité. Le cas échéant, un bilan sera à envisager après mise en œuvre du nouveau dispositif.

- **Utilisation des locaux scolaires : lecture du courrier de Monsieur Velly (annexe 4).**

Monsieur Velly a écrit un courrier rappelant les conditions d'utilisation des locaux scolaires (annexe 4) hors temps scolaire et les conditions d'accès aux locaux du personnel éducatif ou des familles.

En cas d'utilisation des locaux hors temps scolaire, une convention doit être établie avec la mairie de Brest (convention ponctuelle ou régulière).

Le directeur rappelle que, sur le temps scolaire, les personnes extérieures à l'école doivent être autorisées par le directeur d'école ou un membre de l'équipe pédagogique à pénétrer dans les locaux.

- **Travaux dans l'école : le point concernant les demandes de travaux en cours (Annexe 5).**

Les travaux demandés sont transmis à la mairie via l'extranet. La liste des demandes travaux est transmise aux membres du conseil d'école (Annexe 5).

- **Conditions d'encadrement sur le temps midi-deux : questions à la mairie de Brest.**

La mairie a été contactée afin qu'une réflexion concernant les conditions d'encadrement sur le temps midi-deux soit engagée. (Voir point 2.4)

- **Demandes d'équipements : Nouvelles demandes en matériel, multimédia, matériel de sport, BCD.**

Les demandes d'équipement en cours portent essentiellement sur le matériel multimédia : vidéo projecteur dans les classes,

L'équipement de la salle audio avec un vidéo projecteur et un système de sonorisation à poste est demandé.

Une demande de dotation en livres pour la BCD sera effectuée.

La demande concernant le mobilier de la BCD (fauteuils enfants, nombre d'étagères accru, ...) est renouvelée.

Le traçage des jeux au sol en maternelle est à nouveau demandé.

La modification des lits dans la salle de sieste est demandée. La mise aux normes de la salle de sieste est en cours. Les nouveaux lits seront commandés dans le mois.

Différentes demandes émanant du conseil d'enfants figurent dans la liste des travaux demandés sur l'extranet. Il serait souhaitable que la mairie puisse répondre favorablement à certains d'entre eux, notamment l'installation de paniers de basket sur le plateau sportif qui est récurrente.

Les vélos de la maternelle sont en mauvais état. Une demande sera faite afin de les remplacer.

Un appareil photo numérique sera demandé.

Intervention de monsieur GUELLEC : Les services de la mairie n'ont pas reçu de demande de matériel informatique pour l'école de Kérisbian pour 2016.

Le directeur prendra contact avec les services municipaux afin de faire le point.

- **Mesures de radon :**

Elle est en cours. La dépose des appareils dans l'école se fera à partir de mars 2016.

- **Structure de jeu maternelle :**

Une structure de jeu neuve a été installée en février.

6 - Pré et post-scolaire : Intervention de Gwen Autret, responsable de site du FLSM :

- Une gazette a été éditée. Elle n'est plus diffusée sous format papier mais consultable en ligne sur le site du FLSM.

http://www.flsm.infini.fr/IMG/pdf/gazette_kerisbian-2.pdf

Une gazette sera publiée chaque trimestre. Elle présente les différentes activités périscolaires.

- Des ateliers sont mis en place chaque midi : tennis de table, théâtre, discussion et débat avec les CM2 autour des relations entre enfants et des relations avec les animateurs, écoute et lecture d'histoires de 12h45 à 13h30. Ces ateliers sont proposés et adaptés en fonction des souhaits émis par les enfants.
- Le temps d'échange du jeudi midi avec les CM2 est très positif. Les effets sont palpables et les situations de tensions ont diminué. Les rapports entre enfants semblent plus apaisés.
- En élémentaire, une baisse des effectifs a pu être constatée. En maternelle, c'est l'inverse, les effectifs sont en augmentation.
- Vendredi 1^{er} avril à partir de 15h30 : un carnaval est organisé. Les parents sont invités à participer.
- Projet du 23 mai au 3 juin : Le thème retenu cette année est « les valeurs de la République ». Comme l'an dernier deux semaines d'action (4 séances de TAP) permettront aux enfants d'être sensibilisés autour du thème choisi lors des TAP. Tous les ateliers déclineront des activités en lien avec « les valeurs de la République ».
- Articulation avec l'équipe enseignante : les rencontres régulières entre la responsable site et le directeur permettent d'ajuster en permanence l'action des animateurs et de l'équipe enseignante. La cohérence des interventions sur le temps scolaire et les temps périscolaires en est fortement améliorée.

7 - Intervention des parents délégués :

- **Nouvelles modalités d'accès à l'école :**

Quelques parents ont fait remonter leur ressenti aux parents délégués concernant les accès de l'école. Ces parents déplorent que les relations avec l'école soient moins nombreuses. Ils se demandent comment rencontrer un enseignant d'une classe différente de leur enfant.

Réponse du directeur : Tout parent souhaitant rencontrer un membre de l'équipe pédagogique peut le faire. Prioritairement, il suffit de convenir d'un rendez-vous avec l'enseignant concerné par le biais du cahier de liaison des enfants. Plus largement, un parent souhaitant rencontrer une personne de l'équipe pédagogique peut se signaler et formuler sa demande à la personne se trouvant au portail. L'accès des parents, pour rencontrer les membres de l'équipe pédagogique, ne pose pas de problème et se doit d'être effective.

- **Cantine :** pourquoi y a-t-il des repas froids ponctuellement ? Serait-il possible d'avoir une information écrite ?

Réponse : Un repas froid a été servi suite à une panne des fours de la cantine. Il s'agit d'un événement exceptionnel. Le repas froid permet de répondre dans l'urgence à cette situation. Une information écrite n'est pas envisagée.

- **Cantine :** Relance de la demande de non paiement du repas en cas d'absence prévue à l'avance.

Le demande est faite auprès du représentant de la mairie.

- **Gâteaux :**

En raison des difficultés d'accès à l'école, les parents sont moins motivés par la confection de gâteaux. Certains pensent qu'ils ne peuvent plus entrer dans l'école.

Réponse du directeur : Cette action est très importante pour le financement des activités des enfants à l'école (2000€ prévus sur l'année). Les enfants attendent ce moment chaque semaine. L'accès des parents à l'école est, certes, limité mais cette action fonctionne bien et est plébiscitée par les enfants. L'accès des parents dans l'école n'est en rien interdit.

- **Affichage :**

Des parents font état d'une impossibilité d'accès aux affichages.

Les informations à destination des familles se trouvent sur les portes vitrées de la maternelle. Les parents d'élémentaire peuvent avoir accès à ces affichages et donc se rendre jusqu'à l'entrée de la maternelle en se signalant à la personne au portail.

Le directeur précise que les informations importantes sont communiquées aux familles par les cahiers des enfants.

Les informations concernant les TAP et l'école pourraient passer par le blog de l'école. Ce moyen de communication sera développé dans les semaines à venir. Ne pas hésiter à la consulter.

<http://www.kerisbian.brestecoles.net/blogkerisbian/index.php?>

Plus simplement, il suffit de taper « Kerisbian » dans n'importe quel moteur de recherche et de repérer le site sur « brestecoles.net »

Pour les affichages écrits, une demande d'installation de panneau d'affichage extérieur vitré sera faite auprès de la mairie.

8 - APE : Le point sur les actions engagées. Intervention d'un représentant de l'APE :

- **L'APE recrute !**

Un appel aux bonnes volontés est lancé par Madame Biron, présidente de l'APE.

Seules deux personnes sont encore actives. La capacité de l'APE à maintenir certaines actions semble compromise si d'autres parents n'apportent pas leur soutien. Il est donc urgent que des parents puissent apporter leur aide.

- **Vide-grenier :**

Le vide grenier est décalé au 24 avril.

- **Rappel :**

L'APE finance les activités des élèves à hauteur de 4 400 €. Cinéma, sorties et voyages scolaires ne seraient pas envisageables sans le soutien financier de l'APE.

9 - Coopérative scolaire : Bilan financier et le point sur les actions en cours :

- **Bilan financier :**

• La coop dispose actuellement de 4400 €.

• L'appel à la participation des familles a permis de recueillir 606 €.

- La vente de calendriers a rapporté 635 €.

- Le marché de Noël a permis de réunir 1271 €. Un grand merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées pour cet événement qui fut un vrai succès. Merci à Sandra Le Verge pour cette initiative.

- **Actions en cours :**

La vente de gâteaux le jeudi se poursuit. 1400 € ont déjà été rassemblés. Merci à toutes les familles qui ont fait les gâteaux depuis le début de l'année scolaire. Un certain ralentissement est cependant perceptible (un jeudi, 4 gâteaux seulement). Par ailleurs, il serait nécessaire que les parents volontaires s'inscrivent sur le planning affiché dans le hall maternelle afin de tenir les stands de vente des gâteaux en maternelle et en élémentaire. Les mêmes parents se retrouvent très souvent sollicités et, certains jeudis, les parents manquent ... Les personnes désireuses de tenir les stands de vente sont donc les bienvenues. Merci par avance à tous les pâtisseries et pâtisseries.

- **Actions prévues :**

- **Apéro-concert** : Un apéro-concert est prévu le 20 mai de 18h30 à 20h00 au PLPR. Parents, enfants et enseignants se produiront sur scène pour un moment de convivialité. D'ores et déjà, une trentaine d'artistes se sont inscrits pour animer la soirée. L'entrée est libre. Des boissons, des tartes et plats froids salés, des gâteaux seront proposés. Cette soirée permettra d'aider au financement des trois voyages scolaires (GS, CE1 et CM1).

- **Soirée repas** : Le repas prévu à l'initiative de la classe de CM1 est annulé.

- **Photos de classes :**

La vente des photos aura lieu en mai.

- **N.B.** : La poursuite de tous les projets de financement est indispensable pour permettre les sorties scolaires des enfants tout au long de l'année mais également le départ en classe de mer des GS et CE1 à Crozon et couvrir le financement du voyage des CM1 à Camaret.

10 – DDEN – Intervention de Mme Borgniet-Youenou :

- **Information DDEN** : Lors du premier conseil d'école, Mme BORGNIET-YOUENOU avait demandé l'affichage d'une information sur le rôle des DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale). Cela sera fait.

- **Gardié** : Les distributeurs de papier toilette dans l'appartement ne sont pas adaptés pour les enfants. Madame Autret répond qu'une erreur de commande est à l'origine du problème. Le problème est en cours de résolution.

Le conseil est clos à 20h15.

Les secrétaires : Mme TANGUY Servane et Mme PINEAU Marie

Le directeur :

M. RENARD Erwan

Annexes :

Annexe 1 : Courrier de M. Sénac concernant l'organisation des conseils d'école.

Annexe 2 : Plan des accès à l'école (Document Mairie de Brest).

Annexe 3 : Courrier de M.Sawicky concernant les travaux dans l'école.

Annexe 4 : Courrier de Monsieur Velly concernant l'utilisation des locaux scolaires.

Annexe 5 : Liste des demandes de travaux enregistrées à la mairie.